Image not found or type unknown

Déclaration revenus étranger

Par **Mitmit79**, le **09/05/2017** à **06:25**

Bonjour,

En 2016, j'ai reçu des salaires des Pays Bas tout en étant résident en France. Aux Pays Bas, les impôts sont prélevés à la source. Cependant, mon conseiller fiscal néerlandais considère que je devrais être remboursé d'une grosse partie des impôts payés là bas dû à ma résidence en France. Il a fait les démarches pour que les impôts néerlandais me remboursent cette somme. Les impôts néerlandais me donneront un feedback normalement aux alentours de Septembre 2017. Ce conseiller m’a aussi indiqué que je devrais payer des impôts en France sur les sommes perçues aux Pays Bas.

La question de quoi déclarer aux impôts français se pose maintenant. Un conseiller fiscal que j’ai contacté assume qu’il n’y a aucune raisons pour lesquelles je devrais recevoir un retour d’impôts de la part de l’administration néerlandaise. Il me conseille donc de déclarer les revenus des Pays Bas comme non imposables.

Les 2 avis divergent donc, la date limite pour remplir la déclaration de revenus en France approche et je suis complètement confus quant aux sommes à déclarer. Quel est votre opinion sur le sujet ?

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés